



Bourg-en-Bresse, le 4 juillet 2013

Accueil des emplois d'avenir de la Ville de Bourg-en-Bresse

La Ville de Bourg-en-Bresse a décidé de signer des contrats pour dix emplois d'avenir dans différents services municipaux.

10 jeunes recrutés

- Les **dix agents recrutés** dans le cadre des emplois d'avenir bénéficient d'un contrat à durée déterminée de 3 ans à temps complet.
- Les emplois d'avenir concernent **des jeunes entre 16 et 25 ans** (ou jusqu'à 30 ans pour les personnes reconnues travailleurs handicapés), **peu ou pas diplômés** (CAP-BEP, ou à titre exceptionnel BAC+ 3 pour les personnes vivant en zone urbaine sensible et à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an) et **à la recherche d'un emploi**.

Où sont-ils ?

- **3** postes à la Propreté urbaine (2 agents d'entretien des espaces publics et 1 agent chargé de l'entretien des Points d'Apports Volontaires)
- **2** aux Espaces verts (agents d'entretien)
- **2** à la Propreté des locaux (agents d'entretien des locaux de l'école primaire Charles Robin et école primaire Alphonse Daudet)

- **1** agent au service Action sportive (aide-animateur)
- **1** agent à 50% à Bouvent (Action sportive) et 50% aux Espaces verts (agent d'entretien des espaces verts)
- **1** agent à 50% au service Petite Enfance Reyssouze (agent d'entretien locaux, linge, préparation des repas) et à 50 % à la Propreté des locaux de la Mairie centrale

Des tuteurs pour les intégrer

- Pour chaque jeune, **un tuteur est désigné**. Il est chargé d'aider, d'informer et de guider le jeune dans l'exercice de ses fonctions et de l'accompagner dans l'appropriation de son poste.
- La Direction des Ressources Humaines a organisé une rencontre de l'ensemble des tuteurs afin de faire le point sur leurs missions et formaliser un réseau d'échange. Des réunions trimestrielles entre les tuteurs et la DRH sont prévues.